

PROTÉGER SI NÉCESSAIRE

Malgré les techniques développées précédemment, la mise en place de protections s'avère encore parfois indispensable. En cas de surpopulations ou de plantation d'essences très attractives pour le gibier (merisier, chêne rouge...), il est par exemple impératif de protéger les plants. Le choix du type de protection dépend essentiellement de la surface à protéger et de sa configuration, du nombre de plants et de l'essence.

Les principaux types de protection (2006)

Nature de la protection	Type de protection	Contre les dégâts de ...	Caractéristiques	Coût unitaire* hors taxes (TVA à 19,6%)	Essences protégées	Commentaires
Protection globale	Engrillagement total	Chevreuril, Cerf	h = 145 cm h = 200 cm	9 à 15 €/ml avec barrières	Toutes	Efficacité maximale si bonne surveillance. Utilisable sur parcelles contiguës bien disposées (périmètre minimal). A réserver aux grands chantiers.
	Clôture électrique	Cerf	3 fils	1 à 1,5 €/ml	Toutes	Peu chère mais efficacité aléatoire. Inefficace contre lapin, lièvre, chevreuil. Nécessite une surveillance quotidienne.
Protection individuelle	Grillage plastique petite maille	Lapin, lièvre, chevreuil	50,60 cm 120 cm	0,4 à 0,7 €/pl 1,2 à 1,5 €/pl	Feuillus peupliers	Durée de vie limitée à 2-3 ans. Sensible au vent même avec deux tuteurs : se déchire facilement.
	Grillage plastique grosse maille	Lapin, chevreuil, cerf	120 cm 180 cm	1,8 à 2,6 €/pl 3 à 3,6 €/pl	Feuillus peupliers	Soulevés par les bois des animaux. Les pousses terminales se prennent dans le grillage.
	Grillage plastique petite + grosse maille	Chevreuril	120 cm	1,8 à 2,4 €/pl	Feuillus	Semble palier les inconvénients des deux précédentes.
	Gaine extensible	Chevreuril, Cerf	120 cm 180 cm	1,2 à 1,4 €/pl 1,7 à 2,3 €/pl	Peupliers	Idéale pour les peupliers et les baliveaux. A mettre au moment de la plantation.
	Manchon spirale	Lapin, chevreuil	60 cm 120 cm	0,6 à 0,7 €/pl 0,8 à 0,9 €/pl	Peupliers et bouleaux	Tendance à l'affaissement.
	Protectronc	Lapin, chevreuil	55 cm 150 cm	0,4 à 0,5 €/pl 1 à 1,6 €/pl	Peupliers et bouleaux	Facile à mettre en œuvre, même près plantation.
	Abris serres (tubex, ecotub sylvitub)	Chevreuril, cerf	120 cm 180 cm	2,2 à 2,5 €/pl 2,5 à 3,5 €/pl	Feuillus sauf hêtre	La plus efficace contre le chevreuil. Gain de croissance les premières années. Durable dans le temps, quelquefois trop. Facile à poser.
	Répulsifs chimiques	Lapin, lièvre, chevreuil, cerf	Spécifique selon les dégâts	0,15 à 0,5 €/pl	Toutes	Efficacité aléatoire. Durée faible, 8 à 12 mois, seul moyen de protéger individuellement la plupart des résineux.

(* Il s'agit d'un coût moyen qui comprend le produit et les autres matériaux nécessaires à sa mise en place (piquet, tuteur, agrafes) ainsi que la pose.

Sensibilité des essences forestières

Sensibilité	Frottis	Abroustissement		
		Délaissés	Moins recherchées	Très recherchées
Très sensibles		Méleze Peuplier	Douglas Chataigner	Merisier Chêne rouge
Sensibles		Noyer Erable sycamore Tilleul		Sapins Frêne
Peu sensibles		Hêtre Epicéas Bouleau	Pins Cèdre	Chêne rouvre Chêne pédonculé

En cas de surpopulation le comportement des animaux est souvent troublé



CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE NORMANDIE
1 rue Georges Clémenceau - 76230 BOIS GUILLAUME
Tél. 02.31.53.90.00 - Fax 02.31.53.90.10 - E-mail : normandie@crpf.fr

CONCILIER FORET ET GIBIER

Au même titre que la vente des bois, la pratique de la chasse constitue aujourd'hui une source de revenus réguliers pour le propriétaire forestier. Il s'agit donc de concilier ces deux activités plutôt que de les opposer.

Cela nécessite une réelle volonté et le respect de certaines conditions :

IDENTIFIER LES AUTEURS DES DEGATS

Les dégâts les plus importants sont à mettre à l'actif du cerf et du chevreuil mais ne sous-estimons pas les dégâts de lièvre et de lapin qui peuvent parfois être très dommageables (cas des très jeunes plantations).



Chevreuril :

- abroustissement (pousses mâchonnées) surtout en hiver et au printemps.
- frottis, entre 20 et 80 cm de fin mars à mi-mai et de mi-juillet à mi-août.



Cerf :

- abroustissement, surtout en hiver et au printemps par mâchonnement (coupure peu nette).
- frottis de juillet à octobre jusque sur des arbres de 20-25 cm de diamètre.
- écorçage en hiver et en été.



Lapin :

- abroustissement des pousses latérales par section nette.
- rongement de l'écorce.

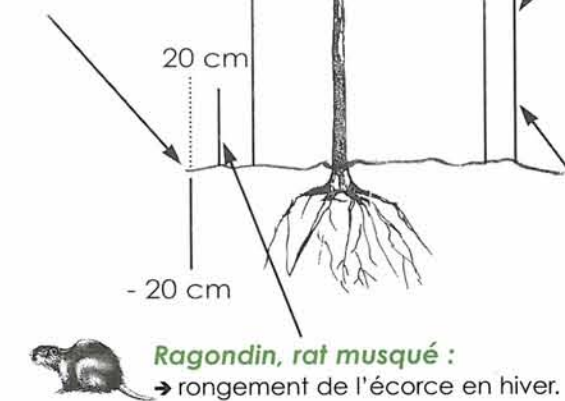


Lièvre :

- abroustissement par section nette de la pousse terminale.

Petits rongeurs : mulots, campagnols...

- rongement de l'écorce surtout au niveau du collet.
- consommation des racines.



Ragondin, rat musqué :

- rongement de l'écorce en hiver.

Quelques définitions :

- Abroustissement** : dégât d'origine alimentaire caractérisé par le prélèvement des bourgeons et des pousses latérales entraînant la formation d'une fourche ou tête multiple l'année suivante.
- Ecorçage** : dégât très grave d'origine alimentaire caractérisé par le détachement avec les dents de lambeaux d'écorce. Entraîne généralement la mort de l'arbre.
- Frottis** : dégât d'ordre comportemental provoqué par le frottement des bois contre les jeunes arbres. Entraîne une forte dépréciation de la bille de pied pouvant entraîner la mort de l'arbre.

Pour en savoir plus :

- Pratiques sylvicoles à intérêt cynégétique (Crpf 2001 - 8p) - Disponible sur simple demande.
- Gestion des populations de cervidés et de leur habitat (ONF 1999 - 43 p) Disponible auprès du service documentation technique de l'ONF à Fontainebleau (01.60.74.92.31)
- Modèle de bail de chasse, protocoles de mise en place des indicateurs biologiques disponibles auprès du CRPF
- Chevreuils d'hier et d'aujourd'hui (F. Roucher 1997 - Ed. du Gerfaut - 272p)
- Gérer le cerf (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier - 10p)

S'IMPLIQUER ET DIALOGUER

Chasseurs ou non, tous les propriétaires forestiers sont concernés par la gestion du gibier. A côté des organismes chargés de l'établissement du plan de chasse, le propriétaire a un rôle prépondérant à jouer dans la recherche de l'équilibre entre production forestière et présence du gibier. Son implication revêt d'autant plus d'importance qu'il a choisi de louer son territoire de chasse à un tiers.

Le plan de chasse

Pour être efficace, le propriétaire doit impérativement **établir la demande de plan de chasse** en concertation avec le locataire de son territoire. Pour être crédible auprès des diverses instances départementales, il doit aussi **signer cette demande**. Si la demande n'est pas satisfaite, il doit **adresser un recours** au Préfet dans les 15 jours qui suivent la notification du plan de chasse (avec copie au CRPF). Il convient ensuite de tout mettre en oeuvre pour **assurer une bonne réalisation** du plan de chasse.

Le bail de chasse

En cas de location du territoire, il est particulièrement recommandé d'**établir un bail de chasse** pour fixer les conditions de cette collaboration. En plus des renseignements habituels (surface, durée, prix du loyer...), le propriétaire peut y faire figurer toutes les précisions jugées nécessaires : prélèvements minimum à effectuer, répartition des sexes à respecter, limitation de l'affouragement, participation éventuelle à la protection des régénérations... Un bail est résiliable en cas de non respect de ses clauses.

Modèle de bail de chasse disponible auprès du CRPF

Les indicateurs biologiques

Pour gérer de manière plus fine les populations de cervidés et pour s'affranchir des comptages classiques qui sous-estiment toujours les effectifs réels, il est aujourd'hui possible d'utiliser des indicateurs biologiques. Le principe est de suivre leur évolution année après année pour mieux adapter ensuite les prélèvements.

En pratique, cela consiste à :

- Compter les animaux rencontrés le long de circuits qui sont parcourus tous les ans à la même période, de jour ou de nuit.
- Peser les jeunes animaux prélevés et mesurer leur patte arrière (chevreuil).
- Évaluer la pression des animaux sur la flore (abrouissements).

La technique a fait ses preuves pour le chevreuil mais exige un travail conséquent et rigoureux pour donner de bons résultats. Pour le cerf, les méthodes employées sont encore à affiner.

Protocoles et informations supplémentaires disponibles auprès du CRPF



Photo Boscardin

Pesée de chevreuille



Un principe à rappeler :
c'est par le prélèvement des femelles qu'on régule le mieux une population animale.

Limiter les excès

L'affouragement : ce terme recouvre les pratiques consistant à nourrir artificiellement le gibier avec des betteraves, du maïs, des carottes...

Pour chevreuils et cerfs, l'affouragement doit être limité le plus possible car il concentre les animaux, améliore la fertilité des femelles et fausse la sélection naturelle. A réserver au sanglier pour limiter leurs sorties en plaine.

Les cultures à gibier : le bénéfice tiré de ces cultures est souvent bien faible au regard du coût qu'elles représentent : sur toute une année, elles n'entrent que pour une très faible part dans l'alimentation des cervidés.

Les cultures restent cependant très intéressantes pour le petit gibier.

Les surpopulations : évidemment néfastes pour le milieu forestier et agricole, les densités excessives d'animaux sont avant tout dommageables pour la population elle-même (consanguinité, chute des poids et de la vigueur des animaux, développement de maladies parasitaires...).

ADAPTER SES TECHNIQUES SYLVICOLES

Une sylviculture adaptée permet d'améliorer de façon considérable les capacités nutritionnelles des forêts. Quand les populations ne sont pas trop importantes, ces techniques atténuent largement les dégâts du gibier. Quelques exemples :

Se servir de la végétation d'accompagnement

En plantation ou en régénération naturelle, le maintien d'un accompagnement est essentiel à bien des égards. Localement, il peut même être intéressant d'attendre 1 ou 2 ans après la coupe pour reboiser ou régénérer.

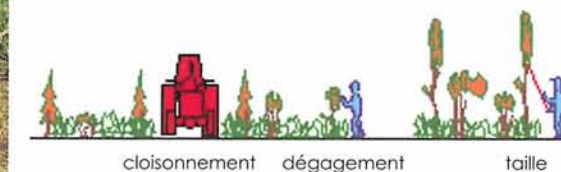


Intérêt sylvicole

Limiter les travaux de préparation du terrain
Stimuler la croissance en hauteur
Protéger physiquement du gibier
Favoriser la forme forestière des tiges ce qui limite les opérations de taille.

Intérêt cynégétique

Augmenter la ressource alimentaire
Fournir un abri pour le gibier.



La végétation d'accompagnement idéale est constituée de ligneux (bouleau, noisetier...) et de semi-ligneux (ronce, genêt...). Son contrôle doit être assuré par les dégagements qui visent à maintenir uniquement la tête des arbres à la lumière. Les cloisonnements (bandes broyées) facilitent ces entretiens et améliorent aussi nettement l'offre alimentaire.

Eclaircir de manière dynamique

Dans les jeunes peuplements feuillus ou résineux, la première éclaircie est la plus importante de toutes. Elle doit être **précoce** (vers 12 à 14 m de haut) et **vigoureuse** (prélever environ 35% des tiges).



Désert alimentaire en forêt

Intérêt sylvicole

Former des bois trapus plus résistants au vent
Soutenir la croissance des plus beaux arbres
Limiter les coupes de petits bois peu rentables.

Intérêt cynégétique

Augmenter l'éclaircie au sol ce qui favorise l'apparition d'un sous-étage favorable à la faune.
L'apport alimentaire peut être considérable.

Intérêt écologique et paysager

Le milieu est plus varié et le regard peut de nouveau traverser le peuplement, surtout si la première éclaircie s'accompagne d'un élagage des plus belles tiges.



La ronce représente 50% de l'alimentation du chevreuil en hiver.

Varier les essences et les âges

Intérêt sylvicole

Diversifier les revenus et les étaler dans le temps
Limiter les risques sanitaires

Intérêt cynégétique

Améliorer et répartir l'offre alimentaire

Intérêt écologique et paysager

Améliorer la diversité
Rompre la monotonie du paysage



En bref

Privilégier la régénération naturelle, aménager des zones sans intérêt sylvicole (fortes pentes, sols difficiles), enherber des allées, planter des fruitiers bien protégés, apporter du sel... Toutes ces techniques peuvent s'avérer très bénéfiques, et notamment pour attirer le gibier loin des zones sensibles (voir bibliographie).